Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2018
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Projet

Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants

(LAAcc)

Modification du …

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport de la commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national du 12 avril 2018[1],
vu l'avis du Conseil fédéral du 16 mai 2018[2],

arrête:

I

La loi fédérale du 4 octobre 2002 sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants[3] est modifiée comme suit:

Art. 9b Prolongation du délai prévu à l'art. 9*a*

Le délai prévu à l'art. 9*a* est prolongé jusqu'au 31 janvier 2023.

II

[1] La présente loi est sujette au référendum.

[2] S'il est établi dans les dix jours qui suivent l'échéance du délai référendaire qu'aucun référendum n'a abouti, elle entre en vigueur le 1er février 2019.

[3] Dans le cas contraire, le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur; il peut prévoir un effet rétroactif.

Minorité
(Pieren, Bigler, Dettling, Grin, Herzog, Keller Peter, Müri, Rösti, Tuena, Wasserfallen)

Ne pas entrer en matière

1 FF **2018** 3453
2 FF **2018** 3479
3 RS **861**